

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT SUIVANT L'ANNEXE 51-102A3

Article 1 – Émetteur assujetti

Les Ressources Campbell inc. (« **Campbell** » ou la « **société** »)
1155, rue University
Bureau 1405
Montréal (Québec) H3B 3A7

Article 2 - Date du changement important

Le 27 juin 2006

Article 3 – Communiqué

Le communiqué concernant le changement important a été publié le 27 juin 2006. Une copie du communiqué est jointe aux présentes.

Le communiqué a été distribué par l'intermédiaire de Canada NewsWire et déposé auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières dans chaque province et territoire du Canada.

Article 4 – Résumé du changement important

Les plans d'arrangement présentés aux créanciers de Campbell, Ressources Meston inc. et Ressources MSV inc., en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, ont obtenu les approbations requises lors de l'assemblée des créanciers et ont été homologués par la Cour supérieure du Québec.

Article 5 – Description circonstanciée du changement important

Les plans d'arrangement présentés plutôt ce mois-ci aux créanciers de Campbell, Ressources Meston inc. et Ressources MSV inc., en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, ont obtenu les approbations requises lors de l'assemblée des créanciers tenue le 26 juin à Chibougamau, au Québec.

Le 27 juin, la Cour supérieure a homologué les plans d'arrangement et la société a obtenu une prorogation jusqu'au 31 octobre 2006 de la période de suspension prévue à l'ordonnance initiale rendue en juin 2005.

La société poursuit maintenant la réalisation des plans d'arrangement et complétera un prospectus lui permettant de procéder, entre autres, à une émission de droits auprès de ses actionnaires pour un produit net maximal de 5 000 000 \$.

Article 6 – Confidentialité de l'information

La présente déclaration n'est pas déposée à titre confidentiel.

Article 7 – Information omise

Sans objet

Article 8 – Membre de la haute direction

Pour plus de renseignements sur le changement important mentionné aux présentes, veuillez communiquer avec la personne ci-dessous :

M. André Y. Fortier
Président et chef de la direction
Les Ressources Campbell inc.
Tél. : 514-875-9037
Télec. : 514-875-9764

Article 9 - Date de la déclaration

Le 28 juin 2006



Ressources Campbell inc.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

RESSOURCES CAMPBELL ANNONCE L'APPROBATION ET L'HOMOLOGATION DES PLANS D'ARRANGEMENT

MONTREAL, le 27 juin 2006 – Les Ressources Campbell inc. (TSX : CCH ; OTC Bulletin Board : CBLRF) est heureuse d'annoncer que les plans d'arrangement présentés le 8 juin dernier aux créanciers de Les Ressources Campbell inc., Ressources Meston inc. et Ressources MSV inc., en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (R.S. 1985, c.C.36), ont obtenu les approbations requises lors de l'assemblée des créanciers tenue hier à Chibougamau.

L'homologation des plans d'arrangement par la Cour supérieure a été obtenue aujourd'hui. De plus, la société a obtenu une prorogation jusqu'au 31 octobre 2006 de la période de suspension prévue à l'ordonnance initiale rendue en juin 2005.

La société poursuit maintenant la réalisation des plans d'arrangement et complètera un prospectus lui permettant de procéder, entre autres, à une émission de droits auprès de ses actionnaires pour un produit net maximal de 5 000 000 \$.

Les Ressources Campbell inc. est une société minière qui exerce ses activités principalement dans la région de Chibougamau (Québec) et qui détient des intérêts dans des propriétés d'exploration et d'exploitation aurifères et cuprifères.

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse renferment des "énoncés de nature prospective" au sens attribué à l'expression "forward looking statements" dans la loi des Etats-Unis intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995, et comportent certains risques et incertitudes tels ceux présentés dans le rapport annuel de l'exercice terminé le 31 décembre 2005 de Ressources Campbell au formulaire 20F. Ces facteurs comprennent, mais sans s'y limiter, ce qui suit : tout écart entre les réserves estimatives et les réserves réelles de minerai; toute modification des programmes d'exploration, de mise en valeur et d'extraction minière découlant d'une réaction de prudence de la direction compte tenu des résultats d'exploration en cours, ou en raison de considération financières ou d'ingénierie; les fluctuations du prix de l'or qui ont une incidence sur la rentabilité et les réserves de minerai de Campbell. Le lecteur ne doit se fier indûment à ces énoncés de nature prospective, qui ne sont valables qu'en date des présentes. Campbell affirme par les présentes n'avoir aucune obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé de nature prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

-30-

Pour plus d'information :

Les Ressources Campbell Inc.

André Fortier

Président et chef de la direction

Tel. : 514 875-9037

Fax : 514 875-9764

Courriel : afortier@campbellresources.com

Communications Financières Renmark inc.

Henri Perron, hperron@renmarkfinancial.com

John Boidman, jboidman@renmarkfinancial.com

Tel.: 514 939-3989

Fax: 514 939-3717

www.renmarkfinancial.com